

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

**Secrétariat**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 07057/2018/SG/LCP/CNF/CAeM-16

16 avril 2018

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Commission de météorologie aéronautique (CMAé) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) tiendra sa seizième session à l'Université d'Exeter (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 24 au 27 juillet 2018 et que cette session sera précédée d'une conférence technique (TECO) qui aura lieu le 23 juillet 2018.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la règle 21 du Règlement général de l'OMM, qui traite de la communication des noms des représentants de votre pays. À cet égard, je vous saurais gré de me communiquer dès que possible le nom et l'adresse des personnes désignées pour faire partie de la délégation de votre pays, en indiquant clairement laquelle sera son délégué principal et laquelle sera le suppléant de ce dernier, et de me faire parvenir en temps voulu les pouvoirs des membres de la délégation de votre pays, signés par une autorité gouvernementale compétente ou au nom de celle-ci.

Au cas où des experts de votre pays auraient déjà été désignés comme membres de la Commission et/ou comme intervenants amenés à jouer un rôle actif au cours de la session, il serait opportun, dans un souci d'efficacité, qu'ils fassent partie de la délégation de votre pays. Si votre pays n'a pas encore désigné de tels experts mais souhaiterait le faire, votre représentant permanent est invité à communiquer au Secrétariat, le plus rapidement possible, leur nom et leurs coordonnées.

En vertu de la règle 190 a) du Règlement général, tout Membre peut proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire, mais, de préférence, au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Selon cette même règle, des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions. Je tiens en outre à appeler votre attention sur la règle 191, alinéa 7), du Règlement général, selon laquelle les présidents des conseils régionaux ou des commissions techniques peuvent proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire.

De plus, vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le site Web consacré à la session, à l'adresse suivante: <http://meetings.wmo.int/CAeM-16>.

Veillez noter que le Congrès météorologique mondial n'a inscrit aucun crédit au budget ordinaire de l'OMM pour financer la participation des représentants des Membres de l'Organisation aux sessions d'organes constituants, y compris les commissions techniques, dans la mesure où les délégués représentent leurs gouvernements respectifs.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les demandes de visa dans le document d'information INF. 1(1) portant sur les dispositions d'ordre pratique pour la session, qui sera mis en ligne en temps voulu sur le site Web de la session.

Aux: Ministres des affaires étrangères des pays Membres de l'Organisation météorologique mondiale

Compte tenu de leur statut officiel auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à faire office de coordonnateurs pour l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'inscription en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents, restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Veillez noter que l'inscription en ligne peut se faire jusqu'au **6 juillet 2018**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Veillez enfin noter que la communication des renseignements demandés via le système d'inscription en ligne ne dispense pas les Membres de l'obligation de présenter les pouvoirs habilitant leur délégation à participer à la session.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, aux membres de la Commission de météorologie aéronautique (CMAé) et aux présidents des commissions techniques et des conseils régionaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



*for* (P. Taalas)  
Secrétaire général